

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1003

présenté par
M. Pauget

à l'amendement n° 32 de M. Iordanoff

ARTICLE 14

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« La peine privative de liberté encourue par l'auteur ou le complice de l'une des infractions prévues à la présente section est réduite des deux tiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement pour améliorer l'attractivité du dispositif en prévoyant une réduction de la peine des deux tiers et non de moitié